

Violence en milieu scolaire Il est harcelé par ses camarades

Harcelé, tabassé. C'est le calvaire que vit James (prénom modifié), selon ses parents. Il a 14 ans et il est en Form III. Son père est furieux, car selon lui ce serait l'indiscipline au sein de ce collège qui empire la situation.

De plus, il avance que malgré les nombreuses plaintes consignées auprès de la direction du collège, aucune sanction n'a été prise. « Ce n'est pas la première fois que mon fils est brutalisé au collège. L'an dernier, c'était la même histoire. Il a été frappé par un élève à la tête. Il a dû se faire suivre par un psychologue pendant quelque temps », déplore-t-il. Le papa avait rapporté le problème à la direction, mais aucune sanction n'a été prise contre l'auteur de cet acte de violence.

Une fois de plus, le mardi 5 juin, un élève de sa classe le frappe. L'administration informe le papa qu'il doit venir récupérer l'enfant. Ce dernier a été conduit à l'hôpital. « Il avait reçu des coups à l'abdomen et dans les côtes, il avait des bleus sur le corps, mais heureusement, aucune fracture », explique Didier. Quand le père est retourné à l'école pour réclamer des explications sur ces problèmes d'agression à répétition, la direction lui a conseillé de rentrer chez lui avec l'enfant et de revenir le lundi d'après. « Ce problème perdure depuis 2017. La direction m'avait alors assuré que des mesures seraient prises, mais il semble que rien n'ait été fait. Je me suis rendu au poste de police de la localité et les agents m'ont informé que je n'étais pas le premier parent qui dénonce

ce problème. Je ne trouve absolument pas de solution à cette violence, je me sens impuissant, c'est comme si j'ai failli en tant que père en ne pouvant pas défendre mon fils », martèle Didier.

Informés par la rédaction, les officiers du bureau de l'Ombudsperson for Children ont effectué une visite-surprise au sein de l'établissement dès le lendemain. Rita Venkatasawmy, la directrice, explique : « Nos officiers ont ouvert une enquête qui s'appelle la 'Own Motion Enquiry'. Deux officiers se sont rendus au collège et ont interrogé non seulement la direction, mais aussi les élèves ainsi que les camarades de classe de cet adolescent. Les garçons ont confirmé que ce n'est pas la première fois que cet incident se produit », informe-t-elle.

« Je rassure les parents des élèves : des suivis et autres visites-surprises seront menés dans le futur. J'invite les parents dont l'enfant subit des violences à l'école de se tourner vers notre bureau », indique Rita Venkatasawmy.

Quant à la direction du collège, elle nous a donné la garantie qu'une meilleure surveillance sera à l'agenda. La directrice nous a certifié que des règlements stricts seront mis sur pied pour que l'école ne soit pas un lieu de violence.

L'attaché de presse du ministère de l'Éducation,



Deenesh Seeharry, a aussi été informé du sujet et rassure les parents que le ministère prend les mesures nécessaires. L'élève qui a brutalisé le fils de Didier a été sanctionné.

Najette Toorab
najette@defimedia.info

Elle obtient une assistance pour son enfant autiste

Deux semaines, c'est le temps qu'aura attendu Premawtee Narayya, habitante de Chemin Grenier, pour que son enfant autiste puisse obtenir une assistance spéciale à l'école.

« Mon enfant fréquente la Charles Telfair Government School de Chemin-Grenier. Il est âgé de cinq ans et il souffre d'autisme. Il est très actif, de fait, ses enseignants n'arrivent pas à le contrôler en classe », explique la mère.

« J'avais soumis ma demande au ministère pour obtenir les services d'un 'carer' pour aider mon enfant, malheureusement je suis restée sans réponse ». Selon ses dires, la mère se serait également entretenue avec le directeur de l'école, qui lui a informé que le ministère avait déjà approuvé sa requête, mais qu'il attendait toujours que l'assistante de l'enfant se présente à l'école.

« Le médecin traitant m'a informée que mon enfant pourrait être un enfant comme un autre, à condition d'être bien encadré », affirme la mère de famille. De son côté, la rédaction a informé l'attaché de presse du ministère de l'Éducation, Deenesh Seehary, qui a tenu à faire le nécessaire. Deux semaines plus tard, l'assistante s'est bel et bien présentée dans l'établissement. Premawtee remercie le ministère et la rédaction d'Xplik ou K.

CS

Trois ans après sa naissance Le père biologique veut déclarer son enfant

Reshad, habitant St-Pierre, âgé d'une vingtaine d'années, est dans l'impasse. Il explique qu'il a une fille de trois ans, mais que cette petite ne porte pas son nom, car il ne l'a pas déclarée. Aujourd'hui, il souhaite que son nom figure sur l'acte de naissance de son enfant. Le problème, c'est que le nom d'une autre personne (qui n'est pas le père biologique) qui figure sur l'acte de naissance de l'enfant.

« Pendant que mon ex-copine était enceinte, nous nous sommes séparés », explique Reshad. « Je n'avais pas le droit de voir l'enfant et ce n'est que quelque temps après la naissance de l'enfant que j'ai appris que le nouveau copain de mon ex avait déclaré l'enfant à son nom ».

Il s'est rendu au bureau de l'état civil, là les officiers lui ont expliqué qu'il n'était pas possible de changer le nom sur un acte de naissance sans un ordre de la cour.

À la rédaction, nous avons pris contact avec le Registrar de l'état civil, Mario Ayelou, qui nous a expliqué qu'effectivement « le monsieur doit solliciter les services d'un avocat afin d'obtenir un ordre de



Le père devra entrer une action en cour suprême.

la cour pour effectuer ce changement. »

Anekha Panchoo, du bureau de l'état civil, explique que « cela s'appelle une action en contestation d'état et que le monsieur doit retenir les services d'un avoué et d'un avocat afin de loger une action en Cour suprême. Malheureusement, cette procédure dure au minimum deux ans. L'autre

personne dont le nom figure sur l'acte de naissance devra aussi entrer une demande de désaveu de paternité pour que son nom soit retiré de ce certificat. »

En attendant, le plaignant devra entreprendre des démarches pour obtenir une aide juridique.

Kavi Gajanah